

Avis du psychologue de l'Éducation nationale :

.....
.....
.....
.....

Nom :

Signature :

Avis motivé de l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté :

.....
.....
.....
.....
.....

Favorable

Défavorable

Signature du chef d'établissement :

Avis du directeur académique des services de l'Éducation nationale :

Favorable

Défavorable

◆ La décision est communiquée **pour le 5 juin 2023** à l'établissement d'origine chargé d'informer l'élève et sa famille et de saisir le vœu dans **AFFELNET lycée**.

Important : dans le cas où l'avis du DASEN est favorable à une entrée en 1^{ère} technologique, l'établissement d'origine doit impérativement saisir la candidature dans **AFFELNET Lycée**.

Pour l'élève de 2nde professionnelle, il faut également faire figurer le vœu de 1^{ère} professionnelle de sa spécialité dans son établissement.